Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)

Vice-président : Lydie ANCELOT

DÉLIBÉRATION n° CFVU-08-01-2026-01 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 08 janvier 2026

Approbation du compte-rendu de la CFVU du 11 décembre 2025

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :
- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :
Validation par les élus du compte-rendu de la CFVU du 11 décembre 2025.

Nature de la décision :

Pour délibération de la CFVU

Vote :
Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

Avis favorable

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

31 votants :	31 pour
	0 contre
	0 abstention

Fait à Poitiers, le 09/01/2026
La Présidente de la Commission de la Formation
Et de la Vie Universitaire,

Lydie ANCELOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 28/01/2026

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Direction des Affaires Juridiques & des Archives /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 11/12/2025

Total des membres élus : 40
Séance présidée par Mme Lydie ANCELOT, Vice-Présidente en charge de la Formation, Présidente de la CFVU.
Présents ou représentés : 29 présents et représentés.
Présents ou représentés :

Nom	Prénom	Personnes ayant données procurations	Total
ANCELOT	Lydie	CARDONA Laurent	2
Directrice du CROUS ou sa représentante			0
BLOCH	Béatrice		1
DESESSARD	Laurent		1
ESPECEL	Catherine		1
VANDEBROUCK	Clarisse	GIL Sandrine PIMBERT Agnès	3
SARROUILHE	Denis		1
PERRAUD	Estelle		1
ALAYRANGUES	Sylvie		1
BEAUCHET	Romain		1
LAMPROU	Effrosyni		1
RIDEAU	Frédéric	SCATTOLIN Anne	2
VIGIER	Fabrice		1
VOLTEAU	Stéphanie	LUCET Isabelle	2
DELOUVEE	Isabelle	DUFRONT Isabelle	2
MELLOUKI	Zakariae		1
CHAILLOT	Mathias		1
PECYNA	Mikael		1
CARDINEAU	Leny		1
GOUPILAT	Armand		1
MOGUEN	Jildaz		1
CAPOA	Marie-Pierre		1
LEGRAND-BARBIOT	Antoine	MENARD Léane	2
Total général			**29**

Total Général : 29 voix

Ordre du jour :
L'ordre du jour sera le suivant :

1- **Pour délibération de la CFVU :** Approbation du compte-rendu de la CFVU du 13 novembre 2025 ;
2- **Informations générales** ;

3- **Quart d'heure étudiants** ;

4- **Bilan du dispositif de valorisation de l'engagement étudiant ;**

5- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA :** Calendrier pédagogique 2026-2027 ;

6- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA :** Capacité d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2026-2027 ;

7- **Pour délibération de la CFVU** : Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la Commission Valorisation de l'engagement étudiant ;

8- **Pour délibération de la CFVU** : Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU au Conseil de documentation ;

9- **Pour délibération de la CFVU** : Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la Commission artiste confirmé ;

10- **Pour délibération de la CFVU** : Election de deux élu(e)s étudiant(e)s membre de la CFVU à la Commission Label Associatif ;

La séance commence à 15h40.

Lydie ANCELOT énumère les 7 procurations reçues. Elle précise qu'avec 29 élus présents ou représentés, le quorum est atteint.
En préambule, **Lydie ANCELOT** rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil. Elle précise que la présente CFVU donne lieu à un enregistrement.

1- **Pour délibération de la CFVU :** Approbation du compte-rendu de la CFVU du 13 novembre 2025 ;

Délibération n° CFVU 20251211_01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 13 novembre 2025 ;

Le compte-rendu est adopté.

Décompte des voix : 29
Suffrages exprimés : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 1

2- **Informations générales ;**

Suite à la dernière réunion d'assesseurs, **Lydie ANCELOT** fait part d'un point qui a été réalisé entre le vice-président numérique et le vice-président étudiant concernant office et la licence 365. Après plusieurs échanges entre I-media et le vice-président numérique, les difficultés identifiées devraient être résolues.

Lydie ANCELOT présente le calendrier de candidature en licence professionnelle pour la rentrée universitaire 2026-2027 qui a été travaillé en réunion d'assesseurs.
Le calendrier proposé est le suivant :
-La campagne de recrutement pour l'entrée en licence professionnelle, pour l'année 2026-2027 se déroule pour l'établissement du 23/02/2026 au 31/03/2026 inclus, avec réponse aux candidats au plus tard le 24/04/2026.
-Une phase complémentaire se déroule du 04/05/2026 au 25/05/2026 inclus, avec réponse aux candidats au plus tard le 12/06/2026, s'il reste des places disponibles à l'issue de la phase principale, et sur décision de la composante.

Sybille LAJUS prend la parole pour un point actualités culture, vie étudiante sur le thème suivant : comment les Musiques et Danses Traditionnelles deviennent des espaces privilégiés de transmission, de création et de rencontres entre générations. Ce parcours se déroulera les 3, 4 et 5 février et articulera pratique artistique, expérience sensible et réflexion collective, en mobilisant des approches variées :

- Création, narration et médiation culturelle.
- Arts vivants, anthropologie du spectacle et dynamiques sociales.
- Pratiques corporelles et rythmiques.
- Patrimoine immatériel, politiques culturelles et enjeux socio-économiques.
- Éducation, transmission et pédagogie par les arts.
- Pratiques musicales traditionnelles et modes d'apprentissage collectifs.

Béatrice BLOCH questionne le choix de la thématique du Folk.

Sybille LAJUS explique que cela part généralement de la proposition artistique. Il est indiqué que, lors de spectacles récemment présentés, plusieurs personnes ont pu observer cette forme de chorégraphie et ont trouvé l'approche intéressante. Par ailleurs, la compagnie concernée n'ayant pas collaboré avec l'université depuis une période prolongée, une volonté de soutien au secteur culturel a également motivé ce choix.

3- <u>Quart d'heure étudiants ;</u>

Sylvie ALAYRANGUES fait état d'une inquiétude exprimée par des étudiants de première année, en particulier des étudiants étrangers, en lien avec le budget en cours de vote à l'échelle nationale et la suppression envisagée des aides personnelles au logement. Ces étudiants s'interrogent sur leurs conditions de logement.
Sybille LAJUS indique que cette inquiétude est également partagée au sein du guichet social unique.

Mikael PECYNA précise que ces préoccupations concernent également des étudiants qui ne sont pas directement affectés par la mesure et exprime l'espoir d'une évolution favorable de la situation, notamment par l'action des organisations étudiantes et des syndicats.

4- <u>Bilan du dispositif de valorisation de l'engagement étudiant ;</u>

Un bilan de la valorisation et de la reconnaissance de l'engagement étudiant est réalisé. Il est rappelé la législation en matière de textes de références :

⇒ cadre national : Loi n°2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté.
⇒ article L.611-9 du Code de l'Éducation, définition de « l'engagement étudiant ».
⇒ loi n°2018-166 relative à l'orientation et à la réussite étudiante (Loi ORE).
⇒ circulaire du 23-03-2022 : Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes.

Cadre établissement :

⇒ délibération n° CA-13-10-2023-16 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers portant sur l'adoption du SDVC.

⇒ délibération CFVU du 07-12-2023 « Valorisation Engagement Etudiant ».

⇒ délibération CFVU du 12-12-2024 « Valorisation Engagement Etudiant ».

Ajustement organisationnel du dispositif :

2024-25 : Mise en place de l'annexe au PV de jury fourni par la MDE, mais taux d'erreur conséquent (= pas de SI + renseignements des étudiant·es peu fiable).

2025-26 :

- avancée du dispositif dans le calendrier (env. 2 semaines)
- fiabilisation de la donnée (lien humain entre Apogee et Updago dès les pré-candidatures, à suivre copro formation / IMEDIA pour automatisation)
- remontée des dates/périodes de jurys par scolarité vers la DPF en Mars -> permet d'engager la MDE sur un envoi "au fil de l'eau" des annexes à J-15 des jurys à partir du 18/05/2025

Les périodes et dates clés sont également présentées.

Un point est également réalisé concernant la démarche d'encouragement de l'engagement.

Objectif : développer le territoire d'engagement étudiant, en renforçant l'orientation, la reconnaissance et les partenariats.

Vers un label « Terrain d'engagement des étudiant »

Axes prioritaires :

- promotion active / Orientation des étudiant·es vers des terrains d'engagement adaptés (selon envies, compétences, temps).
- cartographie des associations étudiantes et de territoire (plateforme dédiée).
- identification et labellisation des associations partenaires (UP/API).
- mise en place d'une charte de valeurs autour de l'engagement bénévole, en lien avec le schéma directeur de vie de campus.
- évaluation de l'impact territorial de l'engagement des étudiants.

Modèle : université Cote d'Azur -> (Engagement Center : https://univ-cotedazur.fr/formation/reussir-ses-etudes/s-engager-pour-la-societe

Antoine LEGRAND-BARBIOT exprime une incompréhension concernant l'écart entre les 1309 candidatures éligibles et les 679 dossiers examinés par la commission, alors même que seules 303 demandes seraient non finalisées.

Romain QUESNEL précise qu'une partie des candidatures n'est pas validée lors de la pré-candidature, notamment lorsque l'étudiant ne confirme pas son passage de la fiche PEC. Sur les 1309, 679 ont été traitées par la commission, tandis que 294 ont abandonné le dispositif. Les autres situations correspondent principalement à des dossiers incomplets, à des pièces manquantes ou à des problématiques d'éligibilité. Pour conclure, la différence est donc majoritairement liée à des abandons.

Sybille LAJUS indique qu'un nombre significatif de dossiers a été manifestement rédigé à l'aide de l'IA. Elle souligne que, pour les étudiants s'engageant réellement dans la démarche, la dimension réflexive est un élément valorisé. L'un des objectifs est notamment de valoriser la capacité de l'engagement dans un positionnement préprofessionnel intéressant.

Clarisse VANDEBROUCK interroge les résultats relatifs au taux de validation des points bonus par les jurys, soit 72% contre 87/ d'avis favorables émis par la commission. Elle souhaite connaitre les raisons pour lesquelles certains dossiers reçoivent un avis défavorable lors du jury (malgré un avis favorable de la commission).

Sybille LAJUS précise que certains éléments ne sont accessibles par la commission, notamment les dispenses d'assiduité ou les aménagements de cursus donnant lieu à des validation ECTS. Elle ajoute, que les jurys ont également une démarche bienveillante vis à vis des étudiants, par exemple laisser l'opportunité d'obtenir le bonus lors de l'année suivante, si le bonus n'est pas un avantage considérable (10 => 10,5).

Zakaria MELLOUKI interroge les modalités de renouvellement du bonus de 0.5 par cycle.

Sybille LAJUS précise que celle-ci ne peut être accordée qu'une fois par cycle.

Sybille LAJUS poursuit par un point relatif au statut « d'étudiant.e artiste confirmé.e », lequel permet de valoriser le parcours artistique de l'étudiant tout en adaptant son cursus de formation. 3 commissions sont organisées chaque année et cordonnées par le service de culture artistique de la MDE.
Pratiques artistiques en 25/26 :

- Théâtre
- Musique
- Drag
- Photo/vidéo
- Danse

Composantes concernées en 25/26 :

- SHA
- Lettres et langues
- SFA
- IAE
- Santé
- Droit

15 étudiants ont obtenu le statut en 25/26 :
6 Licence, 7 Master, 1 4e année de médecine, et 1 CPGE

- dont 3 renouvellements :

1 théâtre (lettres et langues)
1 drag (IAE)
1 photo/vidéo (SHA)

Fabrice VIGIER s'étonne du nombre relativement faible d'étudiants concernés, au regard de l'existence de plusieurs filières artistiques à l'université.

Sybille LAJUS explique que pour certaines formations, par exemple musicologie, les dispositifs pédagogiques sont directement intégrés au cursus redent la reconnaissance par le statut moins nécessaire. L'intérêt du statut apparait alors plus tardivement, notamment pour des candidatures externes ou pour des écoles spécialisées.

Fabrice VIGIER suggère une communication, dès la licence, permettant de mieux connaitre l'intérêt du statut dans une perspective de candidature en master.

Sybille LAJUS conclut en soulignant les enjeux de moyens humains Elle cite l'exemple de Grenoble, avec 150 reconnaissances annuelle, avec un poste à temps-plein dédié au dispositif. Malgré des moyens limités, l'université de Poitiers mène des actions de mise en réseau et d'accompagnement qualitatif et est reconnue au niveau national comme un établissement engagé.

Concernant le dispositif « sportif·ves de Haut Niveau », piloté par le SUAPS pour l'ensemble des composantes de l'UP
cshn@univ-poitiers.fr

- étudiant Sportif de Niveau 1
- liste ministérielle, Projets de Performance Fédéraux, Contrat Professionnel, Internationaux
- demande de conventionnement en ligne -> Signature des conventions (Etudiants + Référent composante + Référent club)

Étudiant Sportif de Niveau 2

- niveau National

Les contrats d'aménagement d'études possibles pour ces étudiants sont également présentés.

5- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA :** calendrier pédagogique 2026-2027 ;

Lydie ANCELOT mentionne que le calendrier scolaire 2026-2027 a été publié très récemment. Cette année, il est proposé de soumettre au vote des instances un calendrier unique qui regroupe toutes les formations proposant des évaluations en contrôle terminal, contrôle mixte, et en CCI.

Ce calendrier sera mis à la disposition de tous sur Iris, en plus des deux autres calendriers qui seront également accessibles :

- calendrier pédagogique des contrôles continus, qui détaillera les dates et les modalités des évaluations continues.
- calendrier pédagogique des contrôles terminaux.

Le calendrier proposé tient compte d'un équilibre entre les différentes semaines et les pauses pédagogiques. Il reprend les mêmes principes que les années précédentes. Il propose une pause pédagogique d'octobre la seconde semaine des vacances scolaires. En effet, l'université de Poitiers était la seule université ayant une pause pédagogique la première semaine, amenant à des difficultés d'échanges avec les autres universités, notamment dans le cadre de projets co-portés entre différentes universités.

Stéphanie VOLTEAU signale que pour l'année en cours, la remontée des notes de la fin du premier semestre a été avancée de deux semaines pour la composante INSPE. Elle indique que de nombreux étudiants de master MEEF (1er et 2nd degré) doivent rendre leur mémoire au 5 janvier. Elle souligne que les notes doivent être communiquées dans un délai de 15 jours et s'interroge sur l'anticipation de cette contrainte pour le calendrier 26-27.

Lydie ANCELOT précise que plusieurs échanges relatifs à la fin du semestre 1 se sont déroulés durant la réunion d'assesseurs. Elle rappelle que cette échéance est contrainte notamment à cause du principe de non-compensation des semestres en master, exigeant ainsi une date de fin de semestre strictement définie, fixée pour 26-27 au 30 janvier. Elle indique, que la date de rendu des mémoires, définie par la composante peut être antérieure au 5 janvier. Elle souligne toutefois que cette anticipation ne permettrait pas aux étudiants de bénéficier de la pause pédagogique pour finaliser leur mémoire.

Béatrice BLOCH s'interroge sur le délai de 15 jours entre la remise des notes et le jury.

Lydie ANCELOT répond que cela correspond au délai nécessaire afin de tenir un jury de manière efficiente.

Avis n° CFVU 20251211_02- Calendrier pédagogique 2026-2027 ;

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA

Décompte des voix : 29
Suffrages exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

6- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA :** capacité d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Lydie ANCELOT mentionne qu'un arrêté sera réalisé fixant le calendrier de candidature, les modalités de candidatures dont les capacités d'accueil ainsi que les principes généraux de la commission d'examen. Le calendrier de candidature a fait l'objet d'échanges en réunion d'assesseurs, comme présenté en informations générales, lors de cette CFVU. Cet arrêté sera signé par la présidente, comme l'année dernière après le conseil d'administration.
Béatrice BLOCH indique que le SNESUP exprime qu'il faudrait encourager les étudiants de licence professionnelle à poursuivre en master.

Lydie ANCELOT rappelle qu'un étudiant en licence professionnelle peut envisager une poursuite d'études. Elle explique que certains étudiants s'orientent, à l'issue d'une licence professionnelle vers une L3, dans un objectif de poursuite d'études en master. Elle souligne l'importance de développer des dispositifs de passerelles.

Béatrice BLOCH s'interroge sur la réduction de la capacité d'accueil de la formation Vins et spiritueux, passée de 20 à 10.

Lydie ANCELOT explique que depuis plusieurs années, la capacité d'accueil était fixée à 20 places sans que les effectifs réels atteignent ce seuil. Elle précise qu'il s'agit d'une formation en apprentissage, nécessitant un accompagnement individualisé des alternants.

Béatrice BLOCH s'interroge ensuite sur le nombre limité de candidatures examinées, avec seulement 7 dossiers retenus, et questionne les causes possibles (disponibilité des lieux de stage ou de l'attractivité de la formation).

Lydie ANCELOT indique que la formation est attractive, mais qu'elle répond avant tout à des besoins socio-économiques identifiés, évalués à une dizaine d'étudiants. Elle souligne la nécessité d'adopter une vision globale des thématiques de formation et précise que l'université de Poitiers contribue à ces enjeux à travers différents niveaux de formation : pour ce domaine de formation pour exemple, l'université met en place une licence professionnelle en partenariat avec un lycée, ainsi qu'un master. Elle ajoute que, comme pour toute formation sélective, les candidatures ont fait l'objet d'une étude approfondie des dossiers, ce qui explique l'écart entre le nombre de candidats et le nombre de dossiers retenus.

Départ de Effrosyni **LAMPROU**

Avis n° CFVU 20251211_03- Capacité d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA

Décompte des voix : 29

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 4

7- **Pour délibération de la CFVU** : élection d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la Commission Valorisation de l'engagement étudiant ;

Lydie ANCELOT rappelle les missions principales de cette commission : statuer sur la reconnaissance de l'engagement étudiant (bonus ou open badge), la fréquence des réunions : au moins une fois par an ; la composition : 15 membres, dont 2 représentants étudiants issus de la CFVU. Le VPE est membre de droit.
Suite modification de l'arrêté de composition de la CFVU - collège usagers, le collège usagers doit procéder à l'élection d'un représentant étudiant pour cette commission.

Délibération n° CFVU 20251211_04- Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la Commission Valorisation de l'engagement étudiant :

Est élu par les étudiant(e)s élu(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- M. Jildaz MOGUEN

Décompte des voix : 8
Suffrages exprimés : 8

Pour : 7
Contre : 1
Abstention : 0

8- **Pour délibération de la CFVU** : élection d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU au Conseil de documentation ;

Lydie ANCELOT mentionne les missions principales du conseil de documentation : contribution à la stratégie documentaire de l'Université, la fréquence des réunions : quatre fois par an ainsi que la composition : 20 membres, dont 1 représentant étudiant issu de la CFVU, et un membre invité permanent issu de la CFVU désigné par le CA, après avis de la CFVU. Suite à la modification de l'arrêté de composition de la CFVU - collège usagers, le collège usagers doit procéder à l'élection d'un représentant étudiant pour cette commission.

Délibération n° CFVU 20251211_05- Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU au conseil de documentation ;

Est élu par les étudiant(e)s élu(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- M. Armand GOUPILLAT

Décompte des voix : 8
Suffrages exprimés : 8

Pour : 7
Contre : 1
Abstention : 0

9- **Pour délibération de la CFVU** : élection d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la commission artiste confirmé ;

Les missions principales de la commission artiste confirmé est présentée : examiner et statuer sur les candidatures pour le statut d'« Artiste Confirmé ». La fréquence des réunions est en moyenne deux fois par an (juillet, septembre) et la composition : 5 membres, dont 1 représentant étudiant issu de la CFVU.
Suite modification de l'arrêté de composition de la CFVU - collège usagers, le collège usagers doit procéder à l'élection d'un représentant étudiant pour cette commission.

Délibération n° CFVU 20251211_06- Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la commission artiste confirmé ;

Est élu par les étudiant(e)s élu(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- Mme Lauriane FORTE

Décompte des voix : 8
Suffrages exprimés : 8

Pour : 7
Contre : 1
Abstention : 0

10- **Pour délibération de la CFVU** : élection d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la commission Label Associatif ;

Pour ce dernier point, Lydie Ancelot mentionne les missions principales de la commission Label Associatif : Statuer sur l'attribution et les conditions d'attribution du label « Asso de l'UP », la fréquence des réunions : au

moins une fois par an ainsi que la composition : 12 membres, dont 2 représentants étudiants issus de la CFVU. Le VPE est membre de droit.
Suite modification de l'arrêté de composition de la CFVU - collège usagers, le collège usagers doit procéder à l'élection d'un représentant étudiant pour cette commission.

Délibération n° CFVU 20251211_07- Election d'un(e) élu(e) étudiant(e) membre de la CFVU à la commission label associatif ;

Est élu par les étudiant(e)s élu(e)s ou représenté(e)s ce jour :

- Mme Marie-Pierre CAPOA

Décompte des voix : 8
Suffrages exprimés : 8

Pour : 7
Contre : 1
Abstention : 0

Prochaine CFVU, ***le jeudi 08 janvier 2026 à 14h00 (horaire à confirmer)***

La séance se termine à 17h07.

La Présidente de la CFVU,

Lydie ANCELOT